

CONDITIONS GÉNÉRALES**Version 2.0, novembre 2025, page 1 sur 5**

1. Validité

Sauf accord contraire écrit, les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les transactions entre GC-Tech Sàrl et le client (locataire ou acheteur). Toute dérogation aux dites conditions générales, soumise par le client, n'est valable qu'avec l'accord écrit préalable de GC-Tech Sàrl.

Notre entreprise se réserve en tout temps la possibilité de modifier ou de compléter ses conditions générales. Ces présentes conditions sont valables également pour tout le matériel loué par GC-Tech Sàrl portant le nom d'autres sociétés.

2. Conditions d'engagement**2.1 Durée des offres**

Les offres sont valables pour une durée de 30 jours à compter de leur émission, à moins que l'offre elle-même ne contienne une autre indication. Toute demande d'achat et de location effectuée par téléphone doit être confirmée par écrit après réception de l'offre.

Les commandes confirmées oralement lient leur émetteur même si elles ne sont pas signées.

2.2 Retard

En cas de force majeure, les dates retenues pour le montage et le démontage peuvent être différées, d'un commun accord entre les deux parties et dans la mesure des disponibilités de GC-Tech Sàrl.

En cas de services (montage, transport, manutention, régie, etc.) effectués par des ressources mises à disposition par le locataire, aucune revendication financière n'est prise en compte pour un éventuel retard de transport, délai de montage ou défaillance, même sous la direction des techniciens de GC-Tech Sàrl.

2.3 Durée de location

Le matériel est remis avec une copie de l'offre ou une liste du matériel sur laquelle figure la date de prise en charge et la date de retour prévues. Il incombe au client de vérifier le matériel (quantité et état) à la prise en charge.

Toute prolongation de location doit être signalée au minimum 48 heures avant le retour initial. La prolongation de location ou un retard lors du retour peuvent faire l'objet d'une nouvelle facture sur la base des coefficients de location et d'éventuelles pénalités.

2.4 Propriété

GC-Tech Sàrl reste propriétaire sans restriction de tout son matériel, constructions et accessoires. Dans le cas d'une vente, GC-Tech Sàrl reste propriétaire de la marchandise, et se réserve le droit de la récupérer, jusqu'au paiement intégral de la commande. Cette marchandise ne peut en aucun cas être vendue, louée, modifiée ou donnée.

Sont concernés également tous les documents commerciaux et techniques (offres, plans, visuels 3D, instructions de montage, procédures, etc.). Toute cession, sous-location ou prêt à des tiers sans l'accord préalable de GC-Tech Sàrl peut entraîner une résiliation du contrat, une reprise du matériel et engendrer des frais de location supplémentaires.

Aucune transformation technique sur les installations de GC-Tech Sàrl ne peut être faite sans notre accord.

GC-Tech Sàrl conserve également la propriété intellectuelle de ses conceptions et réalisations, sauf accord contraire conclu avec le client.

3. Conditions de paiement

3.1 Prix et délai de paiement

Pour les locations et ventes inférieures à 500.00 francs, le paiement est effectué par virement en avance, ou lors de la prise en charge du matériel. Nous nous réservons également le droit de facturer des frais administratifs.

Pour les locations et ventes supérieures à 500.00 francs, GC-Tech Sàrl se réserve le droit de demander un acompte, voire le montant total en avance.

En cas de non-respect des délais de paiement de la part du client, GC-Tech Sàrl se réserve le droit d'appliquer les frais de rappel suivants : 1^{er} rappel 0 franc, 2^e rappel 20 francs, 3^e rappel 60 francs.

3.2 Frais de livraison

Les frais d'emballage et de transport sont supportés par le client, y compris les livraisons supplémentaires et les surcoûts non-planifiées (notamment ajustements tarifaires annoncés par les fournisseurs, frais de transport et de douane). En cas de livraison à l'étranger, les taxes et droits de douane sont à la charge du client.

GC-Tech Sàrl se réserve le droit de facturer les ressources de manutention (personnel et machines).

3.3 Annulation de commande et rupture de contrat

Si le client annule une commande une fois qu'elle a été confirmée au fournisseur, GC-Tech Sàrl se réserve le droit de facturer jusqu'à la totalité du prix de la commande depuis un minimum de 30%. Dans le cas d'une fabrication spéciale (sur-mesure, etc.), l'entièreté du prix de la commande est facturée.

Des frais de réflexion, conception, et réalisation peuvent être facturés en sus.

En cas de rupture de contrat par le client avant le début des travaux, GC-Tech Sàrl facturera les frais engagés en vue de la réalisation du mandat, ainsi que des indemnités de résiliation calculées comme suit :

- Résiliation dans un délai entre 29 et 15 jours avant la réalisation de la prestation par GC-Tech Sàrl : 30% du total du prix TTC.
- Résiliation dans un délai entre 14 et 8 jours avant la réalisation de la prestation par GC-Tech Sàrl : 50% du total du prix TTC.
- Résiliation dans un délai entre 7 jours ou moins avant la réalisation de la prestation par GC-Tech Sàrl : 80% du total du prix TTC.
- Résiliation durant la réalisation de la prestation par GC-Tech Sàrl : 100% du total du prix TTC.

4. Chantiers, machines et matériel

4.1 Prise en charge et retour du matériel loué (location sèche, sans ressources)

La prise en charge et le retour du matériel s'effectuent à notre dépôt, sauf indications contraires mentionnées dans l'offre. GC-Tech Sàrl se réserve le droit de facturer les ressources de manutention (personnel et machines).

Toute défectuosité doit être signalée lors de la prise en charge du matériel, ou au plus tard trois heures avant le début de la manifestation, à défaut de quoi le matériel est considéré comme ayant été livré en parfait état.

En cas de dysfonctionnement du matériel durant l'utilisation, le locataire est tenu d'en informer GC-Tech Sàrl immédiatement après en avoir eu connaissance.

Les frais de réparation de matériel détérioré sont à la charge du client. Des frais supplémentaires peuvent être facturés au client en cas de retour de matériel sale ou mal rangé. Tout matériel non-réparable sera facturé au prix public neuf.

CONDITIONS GÉNÉRALES**Version 2.0, novembre 2025, page 3 sur 5**

Les articles manquants au retour devront être rapportés dans les 5 jours. Passé ce délai, le matériel sera facturé au prix public neuf.

Dans toutes ces situations, des frais administratifs peuvent être facturés.

4.2 Prise en charge du matériel loué (avec ressources, transport et/ou montage)

GC-Tech Sàrl est responsable de la manipulation et du transport de son matériel pour autant qu'il soit effectué par ses soins. Les horaires sont fixés selon les besoins du client, en accord avec GC-Tech Sàrl.

Si le transport est effectué par le client ou que celui-ci mandate un tiers, le client est responsable de tout ce qui pourrait arriver au matériel loué dès la prise en charge au dépôt et jusqu'à son retour au dépôt.

4.3 Contrôle et retour de matériel

Le matériel doit être vérifié dès réception par le client. Les dégâts doivent être annoncés dans un délai de 3 jours après réception de la marchandise. Toute annonce de dégât et autres réclamations doivent être faites par écrit ou par mail et doivent être accompagnées de photos. Passé ce délai, les réclamations ou les dégâts ne sont plus pris en considération. Les frais de renvoi sont à la charge du client.

Tous les retours de marchandise tels que réparations, garanties, etc. sont à nous renvoyer aux frais du client.

4.4 Obligations du locataire

Le locataire met à disposition les machines, en parfait état de marche et de sécurité, nécessaires à la manutention, en accord avec GC-Tech Sàrl.

Lors de l'installation et de la construction, le locataire doit fournir un terrain en état afin que les travaux de montage et de démontage puissent se faire sans dommage et en toute sécurité. Sauf accord contraire, l'emplacement doit être accessible par camion. Le locataire garantit également l'accès des personnes et des véhicules aux différents lieux de montage.

Le chantier et la construction doivent être signalés et encadrés par des panneaux et des barrières afin d'éviter tout accident.

Le matériel n'est en aucun cas transporté ou utilisé hors de l'emplacement de construction.

Le locataire est responsable du déneigement du toit de scène ainsi que de la dépose des bâches en cas de fort vent. Cette action doit se faire de façon à ne pas endommager les bâches.

L'application de matière adhésive sur les bâches et les tentes est strictement interdite.

En cas de dégâts, l'organisateur doit informer GC-Tech Sàrl dans les délais les plus courts.

4.5 Hébergement et repas

Sauf accord particulier conclu avec GC-Tech Sàrl (et mentionné dans les remarques de l'offre), le locataire prend en charge les frais de repas ainsi que l'hébergement du personnel de GC-Tech Sàrl en chambre simple avec petit déjeuner dans un hôtel trois étoiles minimum, ou autre solution équivalente.

Le locataire peut s'occuper lui-même de fournir les repas, mais ils doivent correspondre à un menu de midi dans un restaurant (au minimum un plat principal complet avec une boisson non alcoolisée) et pouvoir être pris assis à une table dans des conditions convenables. Si le repas fourni ne répond pas à ces exigences ou qu'aucun repas n'est proposé, GC-Tech Sàrl se réserve le droit de facturer au locataire les frais de restauration engagés par son personnel.

5. Assurances et responsabilité

5.1 Responsabilité de l'entreprise

GC-Tech Sàrl dispose d'une assurance responsabilité civile entreprise. Tout notre personnel est assuré contre les accidents.

GC-Tech Sàrl décline toute responsabilité en cas de perturbations et dégâts causés par des conditions atmosphériques défavorables (dégâts naturels) ou d'incendie. GC-Tech Sàrl ne peut en aucun cas être tenu responsable du déroulement imparfait de la manifestation ou des conséquences financières que ces dérangements peuvent entraîner.

GC-Tech Sàrl n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés aux terrains, arbres, bâtiments et véhicules situés sur l'emplacement de construction ou dans ses abords et ceci pendant toute la durée des travaux et le déroulement de la manifestation. Nous déclinons toute responsabilité concernant des dégâts occasionnés par une mauvaise installation, manipulation ou utilisation du matériel.

Le matériel entreposé sur ou à proximité de nos infrastructures n'est en aucun cas assuré par GC-Tech Sàrl.

5.2 Responsabilité du locataire

Le locataire est responsable en tout temps et en tout lieu du matériel loué, même lorsque l'équipe technique de GC-Tech Sàrl est présente.

Il appartient au client de s'assurer auprès d'une compagnie de son choix afin de couvrir sa responsabilité civile (manifestation/vandalisme/dégâts naturels) et les risques de perte, vol ou détérioration du matériel loué pendant toute la durée du contrat où le matériel est sous sa responsabilité, et ceci dès la sortie du matériel jusqu'à son retour au dépôt.

Le client est tenu de fournir à GC-Tech Sàrl, au moment de la commande, une copie ou une attestation établissant que le matériel loué est assuré.

Lorsque le client met à disposition des techniciens ou des bénévoles pour le montage, l'utilisation et le démontage du matériel loué, il est responsable des dégâts occasionnés en cas de mauvaise utilisation, de mauvaise manutention ou d'accident.

En cas de vol volontaire ou involontaire, vandalisme, mauvaise utilisation, matériel non-protégé des intempéries ou laissé sans surveillance, les frais de réparation ou de remplacement du matériel (marque et modèle identiques ou équivalence au prix public neuf) sont à la charge du locataire.

Les frais engendrés par la location de matériel de remplacement ainsi que la perte du chiffre d'affaires sont facturés jusqu'à ce que le matériel endommagé soit réparé ou remplacé.

Les installations électriques sont sous la responsabilité du client qui doit s'assurer par l'intermédiaire d'un électricien reconnu que les prises électriques mises à disposition sont aux normes. Tous les frais découlant d'un mauvais raccordement sont facturés.

GC-Tech Sàrl ne peut pas être tenu responsable en cas de défaillance technique ou de retard engendré par du matériel mis à disposition par le client.

5.3 Sécurité sur le lieu de travail

GC-Tech Sàrl ne démarre les travaux que lorsque le lieu de l'engagement est jugé sûr. GC-Tech Sàrl se réserve le droit de facturer les heures d'attente, le matériel et tous autres frais requis pour mettre à niveau la sécurité adéquate du chantier.

5.4 Garantie

Notre garantie est valable uniquement pour les erreurs de fabrication. La surcharge, la mauvaise manipulation, l'usure et les autres types de dégâts ne sont pas couverts. La durée de garantie peut varier selon le fournisseur. Si rien d'autre n'a été convenu quant à la durée de la garantie, elle est de 2 ans à compter de la date de livraison. Les dégâts sous garantie sont à annoncer immédiatement par

CONDITIONS GÉNÉRALES

Version 2.0, novembre 2025, page 5 sur 5

écrit à GC-Tech Sàrl. Les lampes, les parties usables ou en verre et les appareils d'occasion ne sont pas sous garantie.

5.5 Données et droit d'image

GC-Tech Sàrl garantit la suppression des données d'un client après la prestation (données sur support amovible par exemple), et n'assume aucune responsabilité en cas de vol de ces données.

Sauf mention contraire, le client autorise GC-Tech Sàrl à utiliser les photos, images et vidéos réalisés durant notre engagement (montage, événement, démontage) à des fins de marketing et publicité. En aucun cas, les noms ou adresses précises ne seront divulgués.

6. For juridique

Les présentes conditions générales et leurs conséquences sont soumises au Code des Obligations suisse. En cas de litige, le tribunal compétent est situé dans le canton de Berne.